

Rhétorique judiciaire et théâtre pour juger Hamlet

Mythos. *Please continue (Hamlet)* est un faux procès particulier, une pièce de théâtre inspirée d'un dossier d'instruction et, bien sûr, du chef d'œuvre de Shakespeare. Artistes et magistrats s'y donnent la réplique.

Entretien

Yan Duyvendak, metteur en scène

D'où vient le titre de votre pièce, *Please continue* ?

Nous avons commencé à travailler avec Roger Bernat (le second metteur en scène), à partir des comptes rendus de procès de Guantanamo. Les accusés, des zombies en orange qui pouvaient à peine parler, étaient sans cesse Interpellés par les juges qui répétaient inlassablement « *Please continue* ». Il s'agissait d'une parodie de justice. Ça a été notre point de départ.

Vous vous êtes inspirés d'un vrai dossier d'instruction, comment l'avez-vous adapté pour la scène ?

Un ami avocat m'a transmis le dossier et quand on a eu fini de l'étudier avec Roger Bernat, nous avons eu une réaction très différente. Lui disait qu'il fallait condamner ce jeune homme accusé d'avoir tué son beau-père, alors que j'étais dans l'empathie. L'intérêt c'est que notre intime conviction n'était pas la même. On ne pouvait pas reprendre les faits tels quels. C'est obscène de mettre en scène des gens qui sont en prison. On ne pouvait pas amener un fait réel dans une fiction, alors on a fait l'inverse, en cherchant ce qu'on pouvait prendre dans une fiction pour le transcrire dans le réel.

Et c'est Shakespeare qui a eu vos faveurs...

Oui, parce que dans l'œuvre de Shakespeare il y a plein de morts, alors



Please continue (Hamlet) met en scène un vrai tribunal pour un faux procès. Les Rennais vont-ils condamner ou acquitter Hamlet ?

forcément on y a pensé. Nous avions d'abord opté pour *Othello*, mais d'après les magistrats et avocats avec lesquels nous travaillions, c'était difficilement adaptable. En revanche, le premier accident dans *Hamlet*, la mort de Polonius, pouvait être transformé. On en a fait un procès.

Quelle est la part d'improvisation pour le barreau et la magistrature dans la pièce ?

Elle est totale ! Rien n'est écrit, sauf le dossier d'instruction qui est à leur disposition. Les avocats, qui jouent bénévolement, peuvent rencontrer

leurs clients, les acteurs, deux heures avant le début du procès, comme dans la réalité, même si d'ordinaire ils profitent de plus de temps pour bâtir un réquisitoire convaincant. Je leur demande de ne surtout pas faire du théâtre, de ne pas tenter les jeux de mots avec l'univers de Shakespeare, mais de faire leur métier : gagner le procès. Il a eu lieu 125 fois, dans neuf pays différents et à chaque fois le réquisitoire était différent.

Et combien de fois Hamlet a-t-il été condamné ?

Presque autant de fois qu'il a été

acquitté ! Je ne sais pas très bien pourquoi ce dossier divise autant les jurés qui sont pris parmi le public... Cela montre en tout cas que la justice est une science humaine, et pas une science exacte ! La pièce en livre une image complexe. On ne peut pas réduire la justice à un algorithme en appliquant telle peine à tel crime.

Marie MERDRIGNAC.

Jeudi 9, vendredi 10 et samedi 11 avril, à 19 h, salle de la Cité, 10, rue Saint-Louis, à Rennes. Tarifs : plein 20 €, réduit 15 €.